

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018
ORDRE DU JOUR**

1- Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 28 juin et 31 août 2018

2- Désignation du secrétaire de séance

FINANCES

3- Décision modificative n° 2 au budget de la commune

4- délibération portant garantie pour le remboursement des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société « SFHE» – opération de construction de 3 logements locatifs sociaux à la rue de la Gare « Terres d'Elyssa »

5- attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 3000 euros au Comité des Fêtes

6- Prise en charge des frais de déplacement et de séjour de deux élues municipales participant au 101ème congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France dans le cadre d'un mandat spécial

7- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

FONCIER - URBANISME

8- Opération de centralité : avis du conseil municipal sur la levée de la réserve concernant la cessibilité de la parcelle AB 139

9- Acquisition des terrains de la ZAD du Grand-Vallat – mise à enquête publique du second dossier d'enquête parcellaire-parcelles BH 27,28 et 29

10- Echange entre la Commune et Monsieur Sébastien VENTURA et Madame Stéphanie DELAPREZ des parcelles cadastrées section BK 177 et BK 175, sises chemin du Coudon.

11- Déclassement de la parcelle AE 319 d'une contenance de 72 m² de la voirie communale et incorporation dans le domaine privé de la commune

12- Dénomination de voie : « parking de la capelle »

13- Mise à jour de l'inventaire des voies classées dans la voirie communale

INTERCOMMUNALITE

14- Procès-verbal de mise à disposition de bien à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau - Zones d'Activités Economiques - en application des articles L1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

15- Convention de mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel REMOCRA du SDIS 83

PERSONNEL MUNICIPAL

16- Indemnité de départ volontaire

17- Récupérations horaires et journalières pour travail supplémentaire de week-end et jours fériés effectué au-delà des 35 heures hebdomadaires

18- Modification du tableau des effectifs

JEUNESSE

19- Convention de partenariat entre les communes de la Farlède et de Sollies-Ville pour l'accueil des enfants domiciliés à Sollies-Ville le mercredi à l'Accueil de Loisirs Communal de la Farlède.

DIVERS

20- Décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT